



RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

BURKINA FASO

Diagnostic des politiques climatiques

Octobre 2025

Établi par

Suphachol Suphachalasai, Alberto Garcia Huitron, Michal Pietrkiewicz, Sunalika Singh
et Sylke von Thadden-Kostopoulos

Département des finances publiques

Rapport de synthèse sur l'assistance technique

Département des finances publiques

Burkina Faso : diagnostic des politiques climatiques

Établi par Suphachol Suphachalasai, Alberto Garcia Huitron, Michal Pietrkiewicz,
Sunalika Singh et Sylke von Thadden-Kostopoulos

La série de *rapports de synthèse sur l'assistance technique* présente succinctement l'assistance fournie aux bénéficiaires des activités de développement des capacités du FMI, dont elle décrit dans les grandes lignes les objectifs, les conclusions et les recommandations.

RÉSUMÉ : Les risques liés au climat sont des considérations d'importance macroéconomique au Burkina Faso. Le diagnostic des politiques climatiques identifie les réformes visant à réduire les risques liés à la balance des paiements, à renforcer la résilience budgétaire et à générer des résultats positifs en matière d'action climatique. Il est essentiel de mettre en œuvre un ensemble solide de mesures budgétaires pour accélérer l'accès à l'énergie et la transition énergétique. Par ailleurs, une approche globale en matière de réforme est nécessaire pour promouvoir la sécurité alimentaire et hydrique. Une gestion des risques de catastrophe et un financement afférent efficients permettront de sauver des vies et de renforcer la résilience économique. La gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et des déchets peut être soutenue par des politiques budgétaires efficaces. En outre, la gouvernance rigoureuse de l'action climatique contribue à simplifier sa mise en œuvre et à réduire les coûts liés au renforcement de la résilience.

Numéros de classification JEL : H3, H23, L5, Q2, Q54

Mots clés : Politique budgétaire, adaptation au changement climatique, atténuation des effets du changement climatique

Le présent rapport est une synthèse des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités d'un pays membre ou d'un organisme international (ci-après le « bénéficiaire du développement des capacités ») en réponse à leur demande de développement des capacités. Sauf si le bénéficiaire des activités de développement des capacités s'y oppose explicitement dans un délai de 30 jours ouvrables suivant sa communication, le FMI publiera cette synthèse sur IMF.org (voir [Staff Operational Guidance on the Dissemination of Capacity Development Information](#), en anglais uniquement).

Principales conclusions et recommandations

Les risques liés au climat sont des considérations d'importance macroéconomique au Burkina Faso. Le pays compte environ 23 millions d'habitants, dont plus de 40 % vivent encore sous le seuil de pauvreté. Sa capacité à absorber les chocs économiques liés aux conflits et aux conditions météorologiques de plus en plus dures est limitée. L'économie et la population burkinabè sont très vulnérables aux sécheresses et aux inondations, dans la mesure où 80 % de la main-d'œuvre est employée dans le secteur agricole. Le Burkina Faso est l'un des pays les plus chauds du monde. Les chaleurs et précipitations extrêmes gagnent en intensité et devraient s'aggraver avec le changement climatique. Les répercussions du changement climatique nuisent aux efforts de réduction de la pauvreté et sont accentuées par le manque d'accès à l'énergie, puisque 26 % seulement de la population est raccordée au réseau électrique à l'heure actuelle. Selon l'analyse du FMI, le Burkina Faso pourrait subir une perte de 2 % de son produit intérieur brut (PIB) réel par habitant d'ici 2050, et jusqu'à 5 % d'ici 2100, dans un scénario d'émissions mondiales élevées et en l'absence de mesures d'adaptation efficaces. Le pays continue de faire face à une situation sécuritaire précaire, conjuguée à des problèmes de développement majeurs. Des progrès significatifs pour mettre en œuvre des réformes visant à renforcer la résilience climatique et à ouvrir la voie à une transition écologique sont essentiels pour améliorer le niveau de vie de la population et parvenir à une croissance économique durable.

Il est essentiel pour le pays de se doter d'un ensemble solide de mesures budgétaires pour accélérer l'accès à l'énergie et la transition énergétique. Un objectif double, qui est d'accroître l'accès à l'énergie et d'opérer une transition vers des énergies plus propres, est judicieux sur le plan économique pour le Burkina Faso. Pour accélérer l'adoption des énergies renouvelables, le Burkina Faso pourrait introduire un tarif de rachat pour les énergies renouvelables avec une capacité de stockage, actualiser le décret sur l'autoproduction afin de permettre aux ménages de vendre leur excédent au réseau et exiger une capacité de stockage minimale pour les nouveaux projets d'énergie renouvelable. Une réforme des tarifs de l'électricité apporterait des avantages considérables : il faudrait mettre en place un dispositif prévoyant des ajustements progressifs pour pouvoir recouvrer les coûts et réduire les subventions aux intrants énergétiques ; instaurer des tarifs sociaux pour les faibles niveaux de consommation ; et prévoir un tarif différencié selon l'heure de consommation pour réduire la demande de pointe et l'utilisation de combustibles fossiles. Une réforme des tarifs de l'électricité apporterait des avantages considérables. Une approche progressive de la réforme de la tarification des carburants est fortement encouragée, notamment l'extension de la taxe sur les produits pétroliers au fioul lourd et l'alignement de la taxe sur le diesel à celle sur l'essence en fonction de la teneur en carbone. La réforme recommandée de la tarification des carburants devrait générer des recettes supplémentaires de 0,3 à 0,7 % du PIB d'ici 2030. Une stratégie bien ciblée de recyclage des recettes pourrait être élaborée afin de rendre la réforme progressive et de stimuler la croissance économique.

Il est nécessaire d'adopter une approche globale de la réforme pour promouvoir la sécurité alimentaire et hydrique. Il conviendrait d'élaborer des réglementations pour i) clarifier les responsabilités des organismes impliqués dans le secteur de l'eau ; ii) fixer des exigences et des paramètres pour le prélèvement durable des eaux de surface et souterraines ; et iii) orienter l'adoption de mesures visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Les principales institutions et leur coordination peuvent être consolidées pour permettre une planification et une prise de décision plus efficaces. Il s'agirait notamment de renforcer le rôle du Conseil national de l'eau, la coordination entre les autorités chargées des bassins hydrographiques et les organismes sectoriels, ainsi que les capacités du Système national d'information sur l'eau. Il est également nécessaire d'améliorer la gestion foncière afin de favoriser une utilisation durable des terres et la sécurité alimentaire. Cela implique notamment de généraliser la délivrance de titres fonciers et de simplifier les procédures d'enregistrement et les mandats des différents organismes responsables de la gestion foncière. Afin d'améliorer le cadre de tarification et de financement de l'eau, les autorités pourraient i) actualiser la réglementation relative à la redevance sur l'eau brute afin de la mettre en conformité avec la valeur économique de l'eau et étendre cette redevance aux grands consommateurs du secteur agropastoral, ii) ajuster les tarifs de l'eau en milieu urbain afin d'améliorer le recouvrement des coûts du service de distribution d'eau, tout en maintenant des tarifs sociaux pour les faibles niveaux de consommation, et iii) introduire des indicateurs d'efficacité et de durabilité dans le contrat-cadre du service de distribution d'eau.

Une gestion des risques de catastrophe et un financement afférent efficient permettront de sauver des vies et de renforcer la résilience économique. Il est essentiel que la stratégie de gestion des risques de catastrophe (GRC) du Burkina Faso trouve le juste équilibre entre les investissements dans la préparation *ex ante* et les interventions *ex post* en cas de catastrophe. Pour les interventions post-catastrophes, le Burkina Faso pourrait élaborer une stratégie nationale globale de financement des risques de catastrophe (FRC) afin d'évaluer les risques et d'identifier les leviers permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes budgétaires existants, de rendre la protection sociale plus réactive aux chocs et de transférer les risques hors du budget de l'État, le cas échéant. Les réformes spécifiques qui renforceraient la gestion des risques de catastrophe (GRC) comprennent la modification de la loi/des règlements en la matière afin i) d'intégrer la préparation aux catastrophes et de l'inclure dans la planification et la budgétisation à moyen terme, et ii) d'améliorer la disponibilité des données essentielles à la GRC et d'imposer un accès libre et des normes uniformes pour faciliter l'intégration. Il est recommandé de privilégier une protection sociale fondée sur des transferts monétaires, lorsque la situation sécuritaire le permet, et d'élargir la couverture des interventions et de mieux les cibler dans les zones à risque. La mise en place d'un système de suivi des coûts des interventions, axé dans un premier temps sur les ministères dont l'exposition budgétaire est la plus élevée, est essentielle pour fournir des informations permettant de déterminer le niveau approprié des réserves budgétaires. Dans le cadre de la stratégie de FRC, l'État pourrait envisager de transférer une partie du risque hors du budget en recourant à un financement pour imprévis organisé au préalable, en souscrivant une assurance et en nouant des relations solides avec ses partenaires.

La gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et des déchets peut être soutenue par des politiques budgétaires efficaces. Il est urgent de trouver une solution à l'utilisation concurrente des terres pour la production de combustibles, l'alimentation et la foresterie et de freiner la pratique de la culture sur brûlis, la production non durable de bois de chauffage et la dégradation des forêts. L'État pourrait réviser l'impôt sur les bénéfices des activités forestières pour accorder des taux préférentiels aux entreprises certifiées durables selon des normes internationales. Afin de soutenir l'adoption d'une agriculture adaptée au changement climatique, des conditions liées à la durabilité pourraient être progressivement introduites dans les aides existantes accordées aux agriculteurs. À plus long terme, un système de paiement des services environnementaux pourrait être mis en place afin d'aider les ménages et les entreprises à prendre conscience de la valeur économique des forêts, en particulier dans les zones menacées par la déforestation. De plus, le système d'information sur les forêts pourrait être renforcé par l'utilisation de technologies à faible coût de suivi des forêts, la mise en place d'un système de mesure, de notification et de vérification, et la tenue d'une base de données sur les certificats de durabilité. Pour promouvoir des moyens de cuisson propre et réduire l'utilisation du bois de chauffage, des incitations fiscales pourraient être accordées pour l'importation de butane ou de cuiseurs solaires et des subventions ciblées pourraient être mises en place à cet effet. Une taxe d'élimination anticipée pourrait être instaurée (par exemple pour les piles, les pneus, les emballages en plastique, les appareils électroniques et électroménagers) pour financer la collecte et le traitement des déchets. Un système de consigne pour les déchets à usage unique (bouteilles en plastique et en verre, canettes en aluminium, pièces automobiles, déchets électroniques et pneus, par exemple) pourrait aussi être mis en place pour encourager le recyclage et les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Une gouvernance rigoureuse de l'action climatique contribue à simplifier sa mise en œuvre et à réduire les coûts liés au renforcement de la résilience. Le Burkina Faso ne dispose pas encore d'un cadre législatif général sur le changement climatique. La prolifération des structures institutionnelles entraîne des chevauchements des fonctions et une inefficacité institutionnelle générale. Le pays a élaboré plusieurs documents stratégiques sur l'action climatique. Cependant, la mise en œuvre de multiples stratégies impose une charge importante en matière de coordination et de ressources. Il est possible de mieux aligner les stratégies sectorielles et les objectifs climatiques nationaux. Dans le même temps, la question du climat pourrait être davantage intégrée dans les agences sectorielles et à tous les niveaux de gouvernement, ainsi que dans les fonctions essentielles du ministère des Finances. Les réformes possibles comprennent i) une modification de la loi d'orientation sur le développement durable afin d'y intégrer les principes de gouvernance de l'action climatique, ii) une revue des cadres législatifs nationaux et sectoriels relatifs au changement climatique et une harmonisation de ces cadres avec la loi d'orientation révisée sur le développement durable, si nécessaire, iii) une évaluation de l'efficacité des mécanismes de coordination parallèles pour le changement climatique et le développement durable afin d'identifier les chevauchements de mandats et de rationaliser ceux-ci si nécessaire, et iv) une actualisation des responsabilités des cellules environnementales des ministères concernés et des autorités provinciales pour y inclure le changement climatique.